

Délibération du Conseil d'Administration n° 17-26
Séance du mardi 30 juin 2026

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le mardi 30 juin 2026 à 14h00 au Conseil départemental du Val d'Oise, 2, avenue du Parc à Cergy, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI
M. Patrick BAQUIN
Mme Linda BOUSLAMTI
M. Malik DJABALI
Mme Sabrina ECARD
M. Raoul JOURNO
M. Pierre LE BEL
Mme Nadia METREF
M. Georges MOTHON
Mme Tatiana PRIEZ
M. Alexandre PUEYO
Mme Agnès RAFAITIN
M. Emmanuel VIEGAS
Mme Sandra YAKOWENKO

Présidente
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administratrice
Administrateur
Administratrice

14 présents

Absents :

M. Xavier HAQUIN
M. Rachid AKHRAZ
M. Daniel BLANC
Mme Marlin BOTROS
M. Abdelkrim BOURAKBA
Mme Valérie DE FARIA
Mme Odile DROUILLY
M. François HANET
M. Ramzi ZINAOU

Vice-Président, pouvoir à Mme CAVECCHI
Administrateur
Administrateur, pouvoir à Mme YAKOWENKO
Administratrice
Administrateur
Administratrice, pouvoir à M. DJABALI
Administrateur, pouvoir à M. PUEYO
Administrateur, pouvoir à M. JOURNO
Administrateur, pouvoir à Mme RAFAITIN

9 absents dont 6 ayant donné pouvoir

Direction/Service : service juridique

Objet : Correctif concernant le plafond de délégation de signature accordé par la Directrice générale aux chefs de service sur autorisation du Conseil d'administration (rapport et délibération n°34-25 en date du 10 décembre 2025)

Vu l'article R 421-18 du CCH,
Vu le rapport et la délibération n°34-25 en date du 10 décembre 2025,



Vu l'erreur matérielle entachant ledit rapport concernant le plafond d'engagement accordé aux chefs de service,
Vu le rapport présenté au Conseil d'administration relatif à l'objet susvisé ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la correction du plafond accordé aux chefs de service selon le rapport n°17-26 ;
- **AUTORISE** le déploiement de la nouvelle version de délégation aux conditions prévues dans la délibération n°34-25 avec le plafond revu pour les chefs de service.

Approuvé à l'unanimité

**Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente**

Marie-Christine CAVECCHI